

**DECISION n° 2025/104**

**PORTANT VIREMENTS DE CREDITS POUR DEPENSES
ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET
D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2025 DU
BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE
GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10, L. 5216-5, L. 2322-1, L.2322-2 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D2020200716-7 portant délégation de compétences au Président de la Communauté de Communes des Villes Soeurs Parc pour la mandature 2020-2026

Vu la délibération n° 20250415-6 du Conseil communautaire du 15 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025 du budget annexe Centre Aquatique,

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M57 ;

Contexte

L'emprunt n° 7053817, contracté auprès du Crédit Agricole le 25 novembre 2011 sur le budget principal afin de financer la construction de la déchèterie de Beauchamps, n'a pas été transféré vers le budget annexe « Gestion des déchets ménagers et assimilés », créé au 1er janvier 2024.

À la suite des échanges avec le comptable public en date du 13 octobre 2025, il est apparu nécessaire de procéder à la régularisation de cette situation. Celle-ci consiste à transférer vers le budget annexe, d'une part, la recette d'un montant de 264 111,49 € initialement perçue sur le budget principal, et d'autre part, les seize premières échéances de remboursement intervenues entre avril 2020 et janvier 2024, pour un montant total de 161 188,22 € en capital et 5 086,64 € en intérêts, qui n'avaient pas été transférées lors de la création du budget annexe.

DECIDE

Article 1er : de procéder aux virements de crédits suivants :

Budget principal :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
Chapitre 77 Produits spécifiques				
Compte 773 « mandats annulés sur exercices antérieurs »				+ 5 087.00 €

INVESTISSEMENT				
Chapitre 16 Emprunts et Dettes assimilées				
Compte 1641 « Emprunts en euros »		+ 264 112.00 €		+ 161 189.00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles				
Compte 2111 « Terrains nus »	-102 923.00 €			

Budget annexe Gestion des déchets ménagers et assimilés :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
Chapitre 66 Charges financières				
Compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »		+ 5 087.00 €		
Compte 6236 « Catalogues et imprimés »	-5 087.00 €			
INVESTISSEMENT				
Chapitre 16 Emprunts et Dettes assimilées				
Compte 1641 « Emprunts en euros »		+ 161 189.00 €		+264 112.00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles				
Compte 2188 « Autres immobilisation corporelles »		+ 102 923.00 €		

Article 2 : de rendre compte de l'emploi de ces virements de crédits à la première réunion du Conseil Communautaire qui suit l'ordonnancement de ces dépenses.

Article 3 : Le Président et le comptable public assignataire de Eu sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

FAIT à Eu, le 18 décembre 2025

Le Président

Envoyé en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Acte certifié exécutoire à Eu,

Eddie FACQUE

Le Président,

